

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

2022

COMMUNE DE POIROUX

85440



PCS Poiroux 2022	SOMMAIRE	Fiche organisation

I- ALEAS ET ENJEUX DE LA COMMUNE : DIAGNOSTIC DES RISQUES

Fiche organisation

A- Présentation de la commune :

Le bourg de Poiroux est implanté à flanc de coteau au croisement du ruisseau du Chatenay et de l'actuel RD 70 où le tissu est dense et continu. Le développement de l'urbanisation s'est réalisé autour de ce noyau historique, sur les plateaux Nord et Sud, la vallée du Chatenay formant une limite naturelle.

Ces nouvelles formes urbaines se caractérisent par :

- Un développement pavillonnaire diffus, selon les principaux axes et autour du noyau préexistant.
- Un développement pavillonnaire concentré, sous forme de lotissements et groupes d'habitations.

La commune connaît une accélération de sa croissance démographique ces dernières années. Le dernier recensement de la population indique 902 habitants.

Fiche réflexes

B – Liste des risques majeurs de la commune :

I.1- inondation terrestre

I.2 - feu de forêts

I.3 - phénomènes météorologiques : vent violent, orage, verglas, neige

I.4 - séisme

I.5 - risques technologiques :

- Causes : risque industriel, transport de matières dangereuses (TMD), accident divers
- Conséquences : incendie, explosion, émanation toxique

I.6 - pollution des eaux intérieures

I.7 - canicule/grands froids

II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

Fiches organisation

A- Description, fonctionnement et équipement du Poste de Commandement Communal (PCC)

B- Organigramme du Poste de Commandement Communal

Fiche réflexes

C- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde et des responsables communaux

III- STRATEGIES D' ACTIONS et MOYENS ASSOCIES

Fiches organisation

- A- Alerte et information de la population
- B - Sécurisation des zones
- C - Accueil - Hébergement - Ravitaillement de la population

IV- ANNUAIRE de CRISE

Fiches réflexes

- 1- Personnes à contacter lors du déclenchement du PCS
- 2- Personnes et entités nécessitant une attention particulière
- 3- Personnes et entités pouvant mettre à disposition des moyens matériels humains

V- CADRE JURIDIQUE

Fiches organisation

- A- Arrêté Municipal
- B- Réglementation
- C- Suivi des mises à jour du PCS

ANNEXES

DICRIM : consignes de sécurité à diffuser et à faire appliquer par la population
Cartographie des risques de la commune
Cartographie des lieux stratégiques pour la sauvegarde de la population
Cartographie des secteurs d'alerte de la population
Main courante
Accueil population – recensement des impliqués
Exemple arrêté de réquisition
Exemple arrêté d'interdiction de circulation

A- Liste des risques majeurs de la commune

Les risques majeurs		Quels risques dans ma commune ?	Carte associée	Remarques
RISQUES NATURELS	Inondation terrestre	X	Oui	
	Inondation, Submersion marine, érosion littorale			
	Feu de forêt	X	Oui	
	Phénomènes météorologique Tempête – Orage – Neige - Verglas	X		
	Séisme	X	Non	Les stratégies d'actions mises en œuvre pour le risque sismique sont celles définies par la commune dans le chapitre III. Il n'y a pas de fiche réflexes spécifique remplie pour ce risque.
	Mouvement de terrain			
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Risques technologiques → Risque industriel, Transport de Matières Dangereuses (TMD), Accident divers → Conséquences : incendie, explosion, émanation toxique	X	Oui	
	Rupture de barrage			
	Pollution de l'eau	X		
RISQUE SANITAIRE	Canicule / Grand froid	X		
AUTRE				

B- Présentation de la commune

Préciser :

- nombre d'habitants : 1 169
- superficie : 25,38 kms²
- activités touristiques : Camping la Tong, gîtes, meublés de tourisme, Lac de Finfarine
- liste des établissements recevant du public (école, MARPA, Folie de Finfarine, salle du Payré, mairie)
- l'activité économique de la commune (artisans, agriculteurs, entreprises,...)

→ Se référer à **l'annuaire de crise** pour avoir les coordonnées des établissements et infrastructures citées ci-dessus.

PCS Poiroux 2022	I- ALEAS ET ENJEUX	Fiche réflexes I-01
	Inondation terrestre	

I- Description de l'ALEA dans la commune

La commune du Poiroux est concernée par les crues qui datent de plus de 30 ans. Les cours d'eau concernés sont « Le Payré » et « Le Gué Chatenay » (**voir plan**)

II- Liste des ENJEUX de la commune situés en zones inondables

ENJEUX	Localisation des zones inondables Ou Coordonnées précises des habitations concernées	Caractéristiques
HABITATIONS	AGGLOMERATION DE POIROUX	20 habitations
	LIEUDIT « LA BERTHOMELIERE »	5 habitations
VOIRIE	RUE DU LAC – ROUTE COMMUNALE DE LA BERTHOMELIERE	

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision - Surveillance des zones inondables	Suivi alerte météo : http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil/	
Alerte population	Alerte Orange : affichage	MAIRIE
	Alerte Rouge : porte voix, téléphone	MAIRIE
Sauvegarde	Alerte Orange : passage sur place	
	Alerte Rouge : évacuation	MAIRIE
Sécurisation des zones	Panneaux	MAIRIE
Accueil population	Salle du Payré	

PCS Poiroux	I- ALEAS ET ENJEUX	Fiche réflexes I-02
	Feu de forêt	

I- Description de l'ALEA dans la commune

La commune de Poiroux comporte 106,65 ha d'espaces boisés classés.

La totalité du territoire de la commune est concernée par une Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type 2 qui définit l'ensemble naturel homogène dont la richesse écologique est remarquable et dont la superficie est assez importante.

Le domaine forestier de Poiroux est surtout un domaine privé.

Il est composé de chênes sessiles et pédonculés, de châtaigniers, de pins laricios et de peupliers.

Coordonnées des gestionnaires de la forêt :

Henri et Joseph BRIANCEAU – bois de l'Eraudière et de La Farelle (06 78 92 19 141)

Jérôme et Catherine de LEZARDIERE – bois de la Proustière

Edouard de La BASSETIERE – bois de Garnaud

Charles HUGUE – bois de la Garde

TOTALE SUPERFICIE : 285 ha environ **(PLAN EN ANNEXE DES ESPACES BOISES)**

II- Liste des ENJEUX de la commune situés en zone boisée

ENJEUX Habitations, voirie, industrie, ERP,...	Localisation des zones boisées OU Coordonnées précises des habitations concernées	Caractéristiques (nombre d'habitations,...)
LA PROUSTIERE	Autour du château Le long de la route du Gué Bariteau	5 habitations
BOIS DE LA GARDE	Ferme du bois de la garde La garde Les cléries de la garde	1 habitation 3 habitations 1 habitation
BOIS DE GARNAUD	Maison du coteau Maison de la Richardière Garnaud	1 habitation 1 habitation 5 habitations
BOIS DE LA JARRIERE	La Jarrière	2 habitations
BOIS DE LA PORTELIERE	La Portelière	2 habitations
BOIS DE LA FARELLE	La Farelle – La Vieille Prée	2 habitations
BOIS DE LA BILTIERE	La Biltière	2 maisons
BOIS DU LAC	Lac de Finfarine	12 habitations
BOIS DE TOUVENT	Touvent	8 maisons

BOIS DE LA FOLIE	IMPASSE DES MESANGES	7 MAISONS+ FOLIE DE FINFARINE
BOIS DE LA MOUSINIÈRE	LA MOUSINIÈRE	2 MAISONS

III- Stratégie d'actions de la commune

Étapes	Comment	Qui
Mesures de Prévention	Entretien des bois	MAIRIE
Alerte population	Porte voix – porte à porte	MAIRIE
Sauvegarde	Sur conseils du S.D.I.S - évacuation	MAIRIE
Sécurisation des zones	Mise en place de barrières - déviation	MAIRIE
Accueil population	Salle du Payré – relogement des familles	MAIRIE

PCS Poiroux	I- ALEAS ET ENJEUX	Fiche réflexes I-03
	Phénomènes météorologiques : vent violent, orage, verglas, neige	

I- Description de l'ALEA dans la commune

Coulée de boue en juin 1997 et tempête de décembre 1999.

II- Liste des ENJEUX de la commune

L'aléa peut se produire sur tout le territoire de la commune. Les conséquences peuvent être multiples.

Dans ce cas il est important **d'identifier les lieux sensibles devant être secourus en premier**. Le Maire en tant que Directeur des Opérations doit être capable d'indiquer rapidement la localisation des lieux sensibles aux services des secours et aux autorités.

→ Se référer à **l'annuaire de crise** : « Liste des personnes et infrastructures nécessitant une attention particulière ».

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision - Surveillance des zones sensibles	Prévision : http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil	
	Alerte de la Préfecture	MAIRIE
Prévention	Réserve de sel, de carburant – véhicule de déneigement	MAIRIE
Alerte population	Alerte Orange : affichage + suivi Conseillers Municipaux+ école et MARPA + Folie de Finfarine + référents + Associations	MAIRIE
	Alerte Rouge : porte voix + porte à porte et téléphone + tél Ecole, MARPA, Folie de Finfarine + mails ou tel conseillers + Associations	MAIRIE
Sauvegarde	Alerte Orange :	MAIRIE
	Alerte Rouge : confinement	MAIRIE
Sécurisation des zones	Panneaux + déviation + mise en place déblaiement, etc ...	MAIRIE
Accueil population	Salle du Payré	MAIRIE

PCS Le Poiroux	I- ALEAS ET ENJEUX	Fiche réflexes I-04
	Séisme	

I- Description de l’ALEA dans la commune

L'aléa peut se produire sur tout le territoire de la commune. Les conséquences peuvent être multiples.

II- Liste des ENJEUX de la commune

En cas de séisme, il est important **d'identifier les lieux sensibles devant être secourus en premier**. Le Maire en tant que Directeur des Opérations doit être capable d'indiquer rapidement la localisation de ces lieux sensibles aux services des secours et aux autorités.

→ Se référer à **l'annuaire de crise** : « Liste des personnes et infrastructures nécessitant une attention particulière ».

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision	Aucune à ce jour	
Alerte population	Téléphone portable + porte voix (au besoin)	
Sauvegarde	Après un séisme, identifier les bâtiments, habitations, ayant des risques d'effondrement. Faire évacuer si nécessaire.	
Sécurisation des zones	Les lieux à risques seront interdits à la circulation avec l'aide de la gendarmerie et de l'agence routière. Le déblaiement des routes sera effectué par la municipalité avec l'aide des services ou entreprises nécessaires.	
Accueil population	Tennis couvert – salle du Payré (sous réserve de leur état)	

PCS Poiroux	I- ALEAS ET ENJEUX	Fiche réflexes I-05
	Risques technologiques → Causes : risque industriel, Transport de Matières Dangereuses (TMD), accident divers → conséquences : incendie, explosion, émanation toxique	

I- Description de l'ALEA dans la commune selon les causes possibles

a- Risque industriel

Nom de l'entreprise	Activité de l'entreprise	Localisation de l'entreprise	Produits ou activités dangereux (précisez les quantités)	Nature des risques (Explosion, Incendie, Emanation Toxique)
USINE DES EAUX	Traitement d'eau potable	FINFARINE	combinaison et produits chimiques	Explosion, émanations toxiques en cas de séismes
STATION D'EPURATION		Chemin des écoliers	Chlorure ferrique	Pollution
STATION D'EUPURATION	CONSTRUCTION 2023	Route de St Avaugourd	Chlorure ferrique	Pollution

b- Risque de Transport de Matières Dangereuses

La commune est traversée par les voies de transport suivantes :

- Routes : RD 70 – RD 45 – RD 105 – RD 108

→ Se référer à la **cartographie des risques** de la commune qui recense les voies de transport, en annexe.

II- Liste des ENJEUX de la commune

Les enjeux sont les personnes ou infrastructures nécessitant une attention particulière qui se trouvent dans un périmètre de sécurité autour de la zone où l'accident s'est produit. La distance du périmètre de sécurité sera déterminée par le SDIS.

III- Stratégies d'actions de la commune

Étapes	Comment	Qui
Alerte population	Porte voix	MAIRIE
Sauvegarde	Sur conseil du S.D.I.S, évaluation ou confinement	
Sécurisation des zones	Périmètre de sécurité autour de l'usine des eaux Station d'épuration } Sur les conseils du S.D.I.S	MAIRIE
Accueil population	Salle du Payré –	MAIRIE

PCS Poiroux	I- ALEAS, ENJEUX ET STRATEGIES D' ACTIONS	Fiche réflexes I-06
	Pollution des eaux intérieures	

I- Description de l'ALEA dans la commune

Dans la commune de POIROUX, il existe un risque de pollution des eaux intérieures.

Identification des zones à risques :

- Cours d'eau → nom du cours d'eau : **LE GUE CHATENAY + RUISSEAU DE LA BERTHOMELIERE + RUISSEAU DE LA FIGNOUSIERE**
- Plan d'eau → nom du plan d'eau : **PETIT MARAIS + LAC**
- Bassin d'orage, marre fossé, réseau eau pluviale
- Bassin AEP ou captage AEP → Localisation : **(VOIR PLAN)**
- Autres (préciser) :

II- Liste des ENJEUX de la commune

Les conséquences d'une pollution peuvent être :

- atteintes à la vie de la faune et de la flore
- souillage de l'environnement
- coupure d'eau potable

Il est important **d'identifier les personnes nécessitant une attention particulière** pour leur distribuer individuellement de l'eau potable si nécessaire.

Le Maire en tant que Directeur des Opérations doit être capable d'indiquer rapidement la localisation des personnes nécessitant une attention particulière aux services des secours et aux autorités.

Entité à contacter en cas de pollution : la société de pêche de POIROUX AAPPMA
Mr IDIER 06 73 23 47 25

→ Se référer à l'annuaire de crise : liste des personnes nécessitant une attention particulière.

III- Stratégies d'actions de la commune

Étapes	Comment	Qui
Alerte population	Porte voix – Porte à porte en cas de coupure d'eau potable En cas de pollution, la société de pêche	MAIRIE
Sauvegarde Sécurisation des zones	Interdire l'accès au lac Intervention du S.D.I.S pour contenir la pollution et, si besoin, avec soutien logistique de la commune	MAIRIE
Accueil population	Stockage et distribution d'eau potable : salle du Payré	MAIRIE

PCS Poiroux	I- ALEAS ET ENJEUX	Fiche réflexes I-07
	Canicule / Grand froid	

I- Description de l'ALEA dans la commune

Pas d'incidents lors de la canicule de 2003.

II- Liste des ENJEUX de la commune

MARPA et école et personnes âgées isolées.

Le personnel de la mairie a une connaissance des personnes isolées. S'il y a un événement, on peut contacter les partenaires : ADMR, taxi local, La Poste, infirmières.

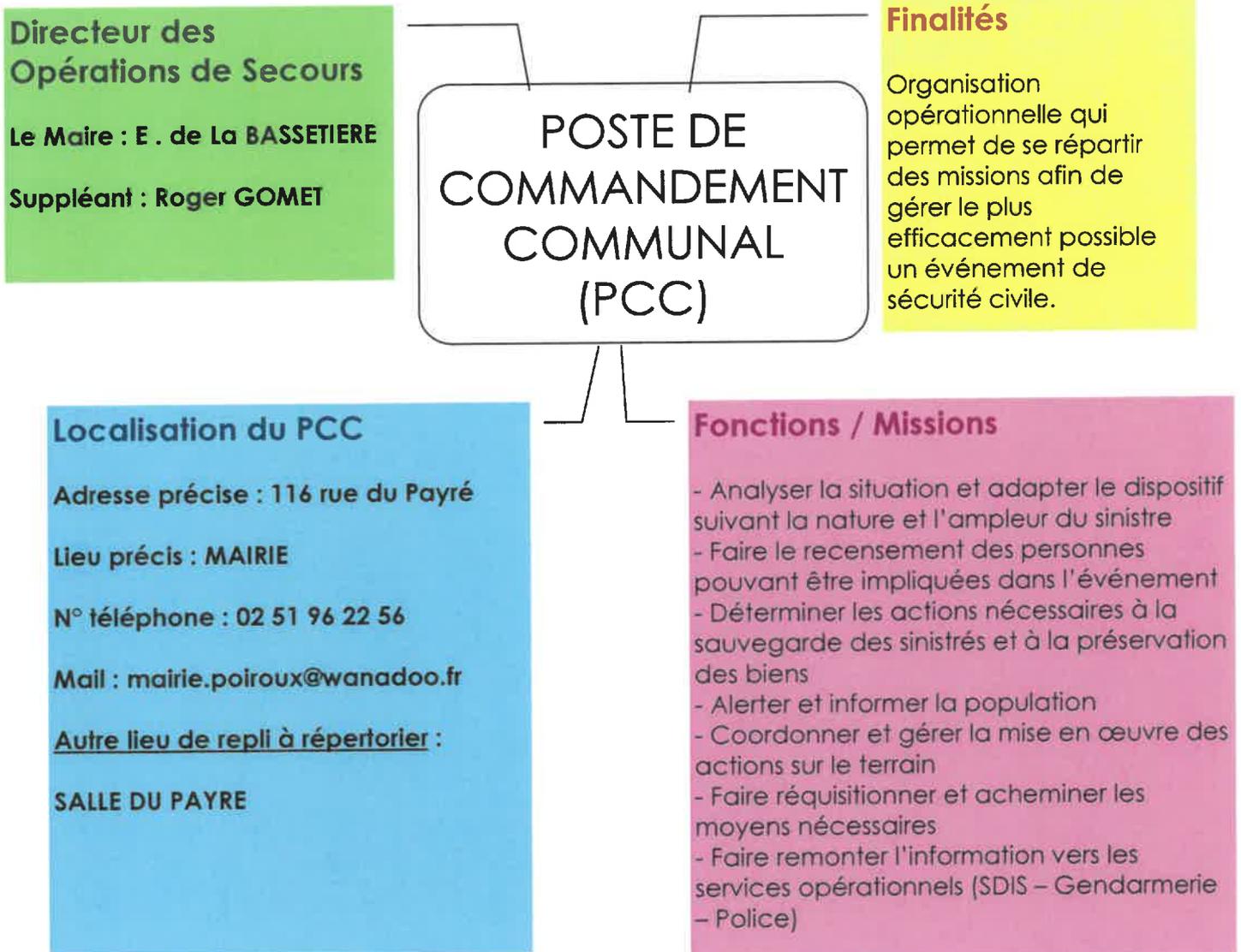
Si le recensement des personnes n'est pas disponible dans l'annuaire de crise, en cas de déclenchement du PCS, se procurer la liste des personnes nécessitant une attention particulière auprès de la mairie.

III- Stratégies d'actions de la commune

Etapes	Comment	Qui
Prévision	Carte vigilance : http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil	MAIRIE
Alerte population	Véhicule terrestre – Porte à porte auprès des personnes fragiles	MAIRIE
Sauvegarde	Consigne : hydratation des personnes sensibles, ne pas s'exposer au soleil	
Accueil population	Salle climatisée en cas de canicule : MARPA Lieux chauffés pouvant loger les personnes en difficultés : MARPA, salle du Payré, bibliothèque	MAIRIE

PCS Poiroux	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche Organisation
	A- Description, fonctionnement et équipement du Poste de Commandement Communal (PCC)	

1- Description du Poste de Commandement Communal



2- Fonctionnement et équipement du Poste de Commandement Communal

a- Moyens de communication disponibles

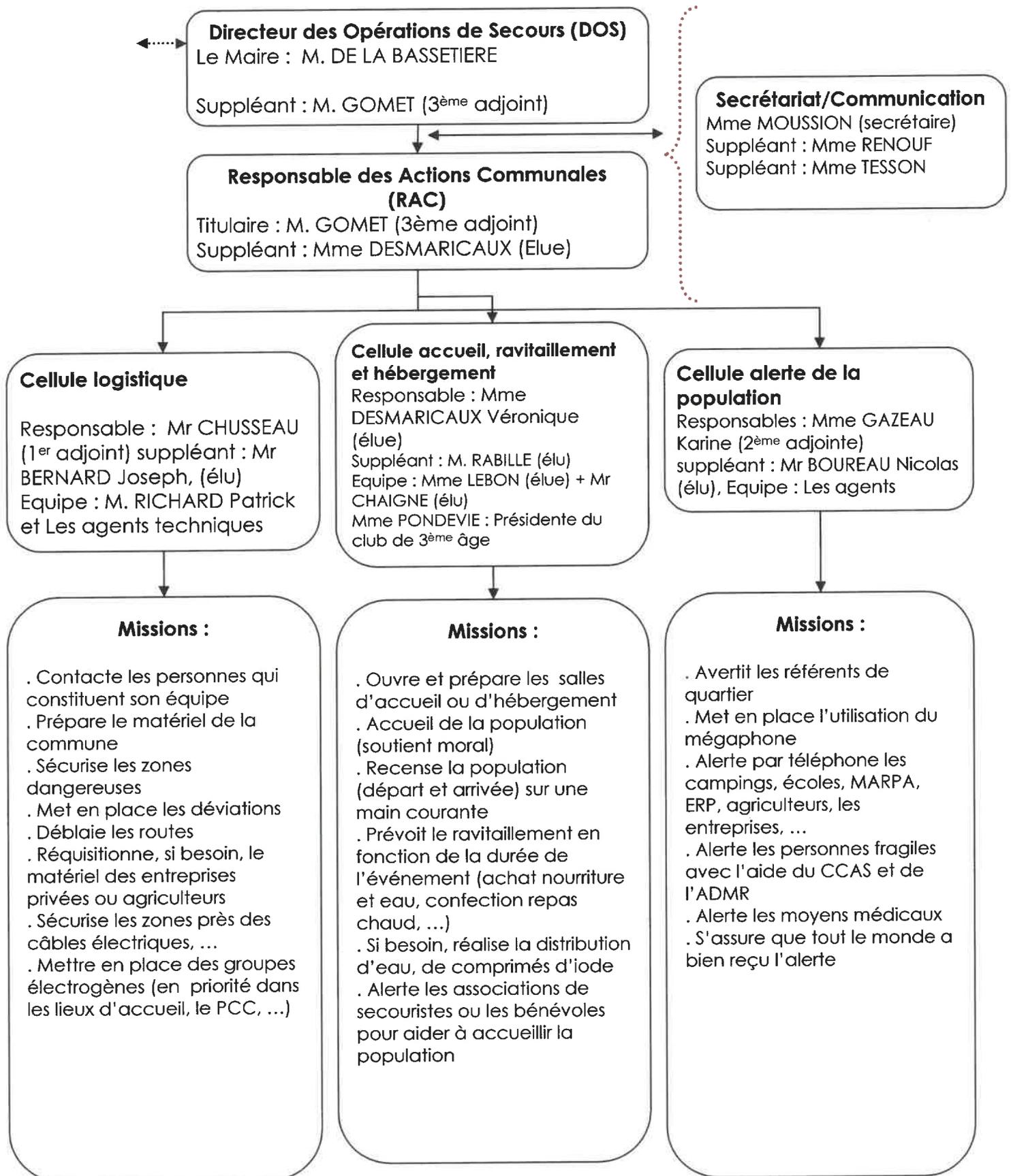
Moyens de communication	Modalités de mises en œuvre	Localisation
Télécopieur	MOYENS SUR PLACE	MAIRIE
Plusieurs lignes de téléphones au sein du PCC	MOYENS SUR PLACE	MAIRIE
Téléphones supplémentaires	MOYENS SUR PLACE	MAIRIE
Téléphones portables dédiés ou des radios portatives pour communiquer entre membres du PCC et les personnes sur le terrain	MOYENS SUR PLACE	MAIRIE
Télévision, radio à piles pour suivre les médias	MOYENS SUR PLACE	MAIRIE
Accès internet	MOYENS SUR PLACE	MAIRIE

b- Documentation disponible

Documentation	Localisation	Personnes en charge des documents et de leurs mises à jour
- Les exemplaires du PCS et du DICIRM (format informatique, papier)	MAIRIE	Roger GOMET MOUSSION KARINE
- Les documents départementaux : DDRM, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté des écoles), PPRN, PAC (Portée à Connaissance),...	MAIRIE	Roger GOMET MOUSSION KARINE
- Les cartes de la commune : cartographies des risques, carte des lieux stratégiques, carte topographique de la commune	MAIRIE	M. LE MAIRE
- L'annuaire de crise opérationnel, le registre nominatif des personnes âgées ou handicapées,...	MAIRIE	Roger GOMET RENOUF ANNIE
- Documentation technique fiable et exploitable des infrastructures techniques de la commune	/	/
- Archives d'incidents de sécurité civile antérieurs	/	/

c- Matériels disponibles

Matériels	Modalités de mises en œuvre	Localisation
Matériels bureautiques de base (papier, stylos, photocopieur,...)	SUR PLACE	MAIRIE
Matériel informatique (ordinateurs portables)	SUR PLACE	MAIRIE
Système de protection électrique (notamment un onduleur ou un système équivalent pour faire face aux coupures d'électricité)	SUR PLACE	MAIRIE
Secours électrique autonome (groupe électrogène) – Préciser la durée d'autonomie	1 GROUPE ELECTROGENE	MAIRIE
Minimum de ravitaillement (eau, café, nourriture) et moyens sanitaires	SUR PLACE	MAIRIE
Badges et chasubles pour repérer le rôle de chaque élu, agent ou bénévole	SUR PLACE	MAIRIE



PCS Le Poiroux	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche missions
	Rôle du Directeur des Opérations de Secours (DOS)	

Titulaire : Edouard de La BASSETIERE **Fonction :** Le Maire

Suppléant : Roger GOMET **Fonction :** 3^{ème} adjoint

Le titulaire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement du plan de secours départemental (ORSEC). Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire reste responsable de nombreuses actions durant la gestion de l'événement.

PHASES	MISSIONS DU MAIRE (ou suppléant)
Au début de la crise	Reçoit l'alerte
	Informe ses administrés de l'alerte
	Met en place les mesures de surveillance prévues dans le PCS
	Se rend sur les lieux pour évaluer la situation et les besoins
	Décide des premières mesures d'urgence
	Si besoin, prévoit le guidage des secours vers le lieu de l'accident
	Indique et met à disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
	Déclenche le PCS
Pendant la crise	Informe du déclenchement du PCS aux autorités et leur donne les coordonnées du PCC
	Organise avec le PCC les différentes mesures : <ul style="list-style-type: none"> - Alerte de la population - Evacuation, rassemblement et accueil de la population - Ravitaillement du PCC, du poste de commandement, des lieux d'accueil - Mise en place des moyens matériels nécessaires pour réguler la circulation, sécuriser les zones dangereuses,... - Communication avec les médias, la population - Réquisition possible pour assurer le respect du bon ordre, la sûreté et la salubrité publique
Fin de la crise	Reste en contact et tient informé les autorités, les services de secours et le PCC des différentes décisions et de l'évolution de la situation
	Annonce la phase post-urgence au PCC
	Analyse les actions à entreprendre pour accompagner les sinistrés dans cette phase : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la communication post-urgence : médias, population - Mettre en place les structures de soutien psychologique, d'aide à la remis en état, d'aide administrative et sociale - Maintenir le ravitaillement des personnes relogées ou sans ressources - Encadrer les nouveaux intervenants - Assurer le relogement transitoire - Remettre en service les infrastructures - Gérer les dons
	Organise une réunion de débriefing sur l'événement et sa gestion

PCS Le Poiroux	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche missions
	Rôle du Secrétariat / Communication	

<input type="checkbox"/> Titulaire : Karine MOUSSION	Fonction : SECRETAIRE GENERALE
<input type="checkbox"/> Suppléant : Annie RENOUF	Fonction : ADJOINTE

Le secrétaire travaille pour le Maire et le responsable des actions communales. Il peut également apporter une aide aux responsables des cellules du poste de commandement communal (PCC).

PHASES	MISSIONS DU SECRETARIAT
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au lieu déterminé pour accueillir les membres du PCC
	Organise l'installation du PCC avec le maire et le responsable des actions communales
	Ouvre une main courante pour suivre l'événement et les mesures prises
Pendant la crise	Assure l'accueil téléphonique du PCC
	Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier, ...)
	Assure la rédaction et la transmission des documents émanant du PCC
	Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
	Tient à jour la main courante du PCC
	Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire
	Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
	Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
Fin de la crise	Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
	Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

PCS Le Poiroux	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche missions
	Rôle du Responsable des Actions Communales (RAC)	

<input type="checkbox"/> Titulaire : Roger GOMET	Fonction : 3 ^{Eme} adjoint
<input type="checkbox"/> Suppléant : Véronique DESMARICAUX	Fonction : Conseillère municipale

Le Responsable des Actions Communales (RAC), sous l'autorité du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

PHASES	MISSIONS DU RAC
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Analyse avec le Maire la situation, les besoins et les décisions à prendre
	Informe les responsables des cellules du PCC que le PCS est déclenché et qu'ils doivent le rejoindre au PCC
	Constitue avec les responsables des cellules du PCC, les différentes équipes de terrain selon les besoins et l'organisation prévue
Pendant la crise	Organise l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune au sein du PCC : <ul style="list-style-type: none"> - Alerte de la population - Evacuation, rassemblement et accueil de la population - Ravitaillement du PCC, du poste de commandement, des lieux d'accueil - Mise en place des moyens matériels nécessaires pour réguler la circulation, sécuriser les zones dangereuses,... - Communication avec les médias, la population - Réquisition possible pour assurer le respect du bon ordre, la sûreté et la salubrité publique
	Transmet les ordres aux équipes du terrain pour mettre en place les mesures
	Effectue la synthèse des informations issue du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire
	Assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre en restant en contact avec les équipes présentes sur le terrain, le Maire, la Préfecture et les services de secours
Fin de la crise	Anticipe les besoins des phases suivantes par une analyse de la situation
	Coordonne les actions à mener : organiser le soutien de la population, assurer le relogement transitoire, maintenir le ravitaillement des populations et des intervenants, coordonner l'intervention des intervenants bénévoles et extérieurs, remettre en service les infrastructures, organiser la gestion des dons

PCS Le Poiroux	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche missions
	Rôle de la cellule logistique	

<input type="checkbox"/> Responsable : Francis CHUSSEAU	Fonction : 1 ^{er} adjoint
<input type="checkbox"/> Suppléant : Joseph BERNARD	Fonction : Conseiller Municipal

PHASES	MISSIONS DU RESPONSABLE
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au PCC et fait un bilan de la situation avec le responsable des actions communales
	Alerte les personnes qui composent la cellule logistique
	Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone,...)
Pendant la crise	Met à disposition les moyens matériels internes
	Identifie les besoins logistiques et organise la mise en place des moyens matériels de la commune pour :
	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les zones dangereuses : mise en place des barrières, mise en place d'une déviation, si nécessaire faire la circulation, déblayer les routes,... - Assister les services de secours
	Organise l'intervention des moyens matériels externes avec les gestionnaires de réseaux et les entreprises réquisitionnées si besoin
	Sécurise les zones près des câbles électriques,...
	S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission et de communication
Fin de la crise	Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
	Assure la récupération du matériel communal mis à disposition

Responsable : **Karine GAZEAU**

Fonction : 2^{ème} adjointe

Suppléant : **Nicolas BOUREAU**

Fonction : Conseiller Municipal

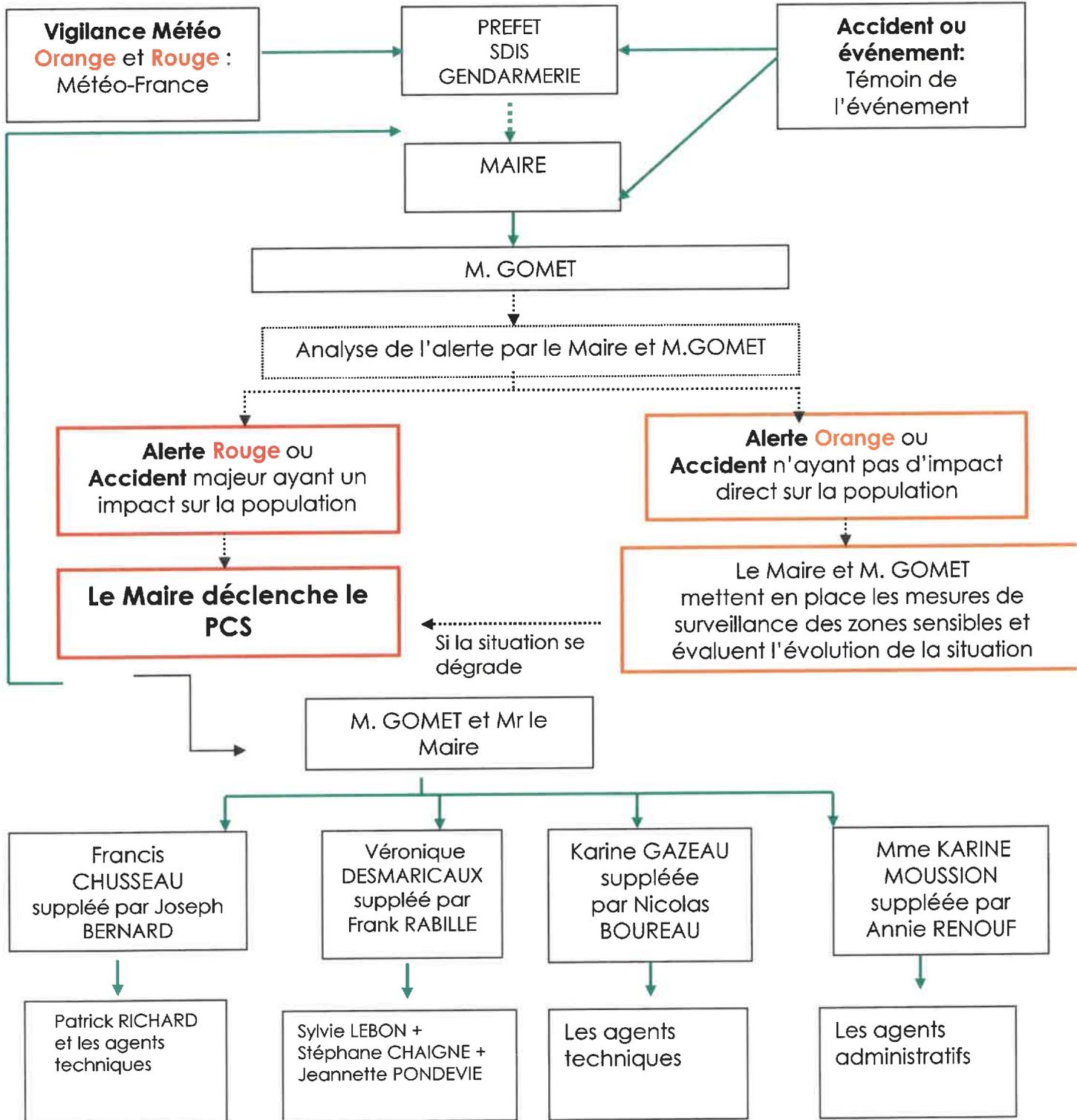
PHASES	MISSIONS DU RESPONSABLE
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au PCC
	Alerte les personnes qui composent la cellule alerte population
	Met en place l'alerte de la population avec l'aide de la cellule logistique
Pendant la crise	Avertit les référents de quartier qu'ils doivent alerter la population
	Met en place l'utilisation du mégaphone
	Alerte par téléphone les écoles, EHPAD, ERP, les agriculteurs, les entreprises, les artisans,...
	Alerte les personnes fragiles avec l'aide du CCAS et de l'ADMR
	Alerte les moyens médicaux
	S'assure du bon fonctionnement des moyens matériels d'alerte
	Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique)
Tient informé la population, les responsables des ERP et entreprises de l'évolution de la situation en lien avec le responsable des actions communales et la personne en charge de la communication	
Fin de la crise	Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise

PCS Le Poiroux Version 01-Février 2012	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche missions
	Rôle de la cellule accueil, hébergement et ravitaillement de la population	

- Responsable : **Véronique DESMARICAUX** Fonction : Conseillère municipale
- Suppléant : **Frank RABILLE** Fonction : Conseiller municipal

PHASES	MISSIONS DU RESPONSABLE
Au début de la crise	Reçoit l'alerte du déclenchement du PCS
	Se rend au PCC
	Alerte les personnes qui composent la cellule accueil, hébergement et ravitaillement de la population
Pendant la crise	Gère la mise en œuvre de toutes les mesures en fonction du risque : mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable,...
	Organise le transport collectif des personnes vers le lieu de vie sécurisé
	Organise et coordonne l'accueil de la population évacuée dans les centres d'accueil non menacé par l'incident, en lien avec la cellule logistique
	Organise l'hébergement d'urgence et l'approvisionnement de la population sinistrée et des intervenants (eau potable, nourriture, couchages, couvertures,...) en lien avec la cellule logistique
	Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique)
	Tient informé la population de l'évolution de la situation en lien avec le RAC
Fin de la crise	Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
	Met en place les structures de soutien psychologique, d'aide à la remise en état, d'aide administrative et sociale en lien avec le Maire
	Met en place des moyens d'hébergement de plus longue durée : mobil home, hôtels, foyers,...
	Met en place une structure de fabrication et de distribution de repas pour les habitants ne disposant plus de ressources
	Assure le ravitaillement des intervenants bénévoles et extérieurs

PCS Poiroux	II- ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	Fiche réflexes
	C- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde et des responsables communaux	



→ Se référer à l'**annuaire de crise** pour avoir les coordonnées des personnes à contacter

Légende :

→ : Contacte par téléphone

.....→ : En dehors des heures ouvrables la préfecture déclenche le système GALA, chaque maire ou suppléant reçoit l'alerte par téléphone ainsi qu'un fax en mairie

.....→ : Action à réaliser sous la responsabilité du Maire

PCS Poiroux	III- STRATEGIES D' ACTIONS et MOYENS ASSOCIES	Fiche organisation
	A- Alerte de la population	

La réglementation impose la rédaction d'un règlement d'alerte qui doit définir les modalités de mises en œuvre des différents moyens d'alerte.

I- Moyens d'alerte de la commune

Liste des moyens d'alerte	Moyens d'alerte retenus par la commune	Pour quels risques
Porte-voix, haut parleur, sono	X	Inondation, feu de forêt, phénomènes Météo, risques technologiques, pollution de l'eau, séisme
Porte à porte par des référents de quartier	X	Feu de forêt, pollution de l'eau, canicule, grand Froid
Site internet de la commune + affichage commerces	X	Vigilances météo orange et rouge
Accueil téléphonique ou physique à la mairie	X	TOUS
Affichages à la mairie sur des panneaux digitaux et lumineux	X	Inondation et phénomène météo
Appel téléphonique	X	Inondation, phénomènes météo, séisme
Médias	X	TOUS

II- Description de la mise en œuvre des moyens d'alerte

Pour chaque moyen d'alerte retenu décrire les modalités pratiques de leurs mises en œuvre.
→ Se référer à **la carte « diffusion de l'alerte »** en annexe

1-ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE (EMA) :

Porte voix (1 aux ateliers municipaux + 1 à la mairie). Matériel vérifié par les employés municipaux.

2- PORTE A PORTE avec des référents

- Secteur 1** : Romain TESSIER & Roger GOMET
- Secteur 2** : Sylvie LEBON et Véronique DESMARICAUX
- Secteur 3** : Annie RENOUF et Joseph BERNARD
- Secteur 4** : Karine GAZEAU et Stéphane CHAIGNE
- Secteur 5** : Frank RABILLE et Evelyne DRAPEAU
- Secteur 6** : Laure de Maisonneuve + Véronique DESMARICAUX
- Secteur 7** : Nicolas BOUREAU + Président de lotissement
- Secteur 8** : Francis CHUSSEAU et Christine PASZKO

3 – SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Personnel administratif qui met en ligne les messages.

4 – ACCUEIL TELEPHONIQUE OU PHYSIQUE A LA MAIRIE

Personnel administratif.

5 – AFFICHAGE A LA MAIRIE

Personnel administratif

6 – APPEL TELEPHONIQUE

En cas d'inondations terrestres, de phénomènes météorologiques et de séismes.

III- Les messages d'alerte

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l'incident ou de la situation,
- Consignes de sécurité à suivre : se référer au DICRIM
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation.

S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, vêtements chauds, traitements médicaux en cours,...

NB : - le message doit être concis et objectif (ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).

- il doit être validé par le Maire ou son représentant.

➔ INONDATION

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Une inondation exceptionnelle est attendue.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

**ATTENTION, ALERTE
SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Mesdames, Messieurs,

Un incendie de forêt menace votre habitation.

Nous vous demandons de rester calfeutré chez vous et de suivre les instructions des secours.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

I- Définition

La sécurisation des zones consiste notamment :

- à la mise en place de périmètre de sécurité permettant d'isoler les zones dangereuses,
- à la mise en place d'une déviation,
- au déblaiement des routes pour laisser l'accès libre aux secours,
- à contenir une pollution des eaux,...

Personnes en charge du matériel communal : Francis CHUSSEAU et Bertrand VERNAGEAU

II- Recensement des moyens matériels internes de la commune

MOYENS DE LOGISTIQUE LOURDE		
Liste du matériel interne ou externe nécessaire	Quantité	Localisation
Porte-voix :	2	ATELIER + mairie
Véhicule de déneigement	1	ATELIER
Panneaux de prévention	Plusieurs	ATELIER
Pelleteuse et camions Camions		BTP LAURENT Frères à Poiroux ET A-ADS TOUVRON

MOYENS DE LOGISTIQUE LEGERE		
Liste du matériel interne ou externe nécessaire	Quantité	Localisation
Tronçonneuse	Plusieurs	Particuliers
Groupe électrogène	Plusieurs	Ateliers + particuliers
Harnais	1	Ateliers municipaux
Casques	2	Ateliers municipaux
Barrières	20	Ateliers municipaux
Talkies walkies	4	mairie
Torches - piles	20	mairie

→ Se référer à l'**annuaire de crise** « IV-3 Personnes et entités pouvant mettre à disposition des moyens matériels et humains » pour obtenir les coordonnées des entreprises pouvant fournir du matériel.

PCS Poiroux	III- STRATEGIES D' ACTIONS et MOYENS ASSOCIES	Fiche organisation
	C - Accueil, hébergement, ravitaillement de la population	

I- Phase d'urgence

1- Description des lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement transitoire

Fonctionnalités	Lieux d'accueil	Spécificités	Ordre de priorité d'ouverture des lieux
Lieu d'accueil de la population (PRV)	Salle du Payré	Chauffage, sanitaires	
Lieu d'hébergement transitoire	Salle du Payré	Chauffage, sanitaires	
Lieu de ravitaillement (si différent du PRV)	Salle du Payré	Chauffage, sanitaires	
Poste Médical Avancé (PMA) <i>PMA mis en place par les services de secours pour les blessés</i>	Salle de réunion mairie		Sur demande des services de secours
Chapelle ardente	Tennis couvert		En cas de plusieurs décès
Centre de Regroupement des Moyens des services de secours (CRM)	Parking du stade		Lieu mis a disposition pour les services de secours
Drop Zone	Terrain de football		
Poste de commandement	Mairie		

→ Se référer à l'annuaire de crise «IV-3 Personnes et entités pouvant mettre à disposition des moyens matériels et humains» pour connaître les coordonnées précises de ces lieux.

→ Se référer à la carte des lieux stratégies de la commune, en annexe qui localise tous ces lieux.

2- Recensement des moyens internes pour assurer l'accueil et l'hébergement

MOYENS DE LOGISTIQUE DIVERS		
Liste du matériel interne et externe nécessaire (matériel de couchage, couvertures, lits de camps,...)	Quantité	Localisation
COUVERTURES		ECOLE

→ **Se référer à l'annuaire de crise** «IV-3 Personnes et entités pouvant mettre à disposition des moyens matériels et humains» pour obtenir les coordonnées des entreprises ou associations pouvant fournir du matériel.

3- Recensement des moyens internes pour assurer le ravitaillement

MOYENS DE RAVITAILLEMENT		
Liste du matériel interne Lieux de stockage des denrées, lieux de confection de repas plus élaborés, moyens de distribution ou d'acheminement des repas (camions frigo)	Quantité	Localisation
REFECTOIRE		ECOLE
VEHICULES COMMUNAUX		

→ **Se référer à l'annuaire de crise** «IV-3 Personnes et entités pouvant mettre à disposition des moyens matériels et humains» pour obtenir les coordonnées des entreprises ou associations pouvant fournir du matériel.

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi du 13 août 2004 précitée ;

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212 relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant que la commune est exposée à des risques tels que :

- Phénomènes météo
- Séisme
- Feu de Forêts
- Inondation terrestre
- Canicule, grand froid
- Pollution de l'eau
- Risques technologiques

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Le maire de la commune de Poiroux arrête :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde de la commune de **Poiroux** est approuvé.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Les copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de la Vendée (Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)),
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Vendée (SDIS),
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),

Fait à Poiroux, le 4 août 2022

Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE



- **Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration. »

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16** : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales».

- **Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques – art. 40** : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- **Décret n° 2005-1157 du 3 septembre 2005 relatif au plan ORSEC.**

- **Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.**

- **Articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement relatifs à l'information sur les risques majeurs.**

- **Plan ORSEC départemental de la Vendée.**

EXEMPLE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire de

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2212-2 ;

Considérant : l'accident, l'événement
..... survenu le
à heures.

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence,

ARRETE

Article 1er :

Il est prescrit à M.....

Demeurant à

- de se présenter sans délai à la Mairie de..... pour effectuer la mission de qui lui sera confiée.

ou

- de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....
.....et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 :

Le Commissaire de Police/le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle

Le Maire,

Attention : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.

EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER SUR LA ROUTE COMMUNALE N°

(NATIONALE ET DEPARTEMENTALE EN AGGLOMERATION, CHEMIN RURAL, PLACE)

Le Maire de.....

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'effondrement de terrain survenu le.....

Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique

.....en date du

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1er : L'accès à la voie (communale, départementale.....) N°.....est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

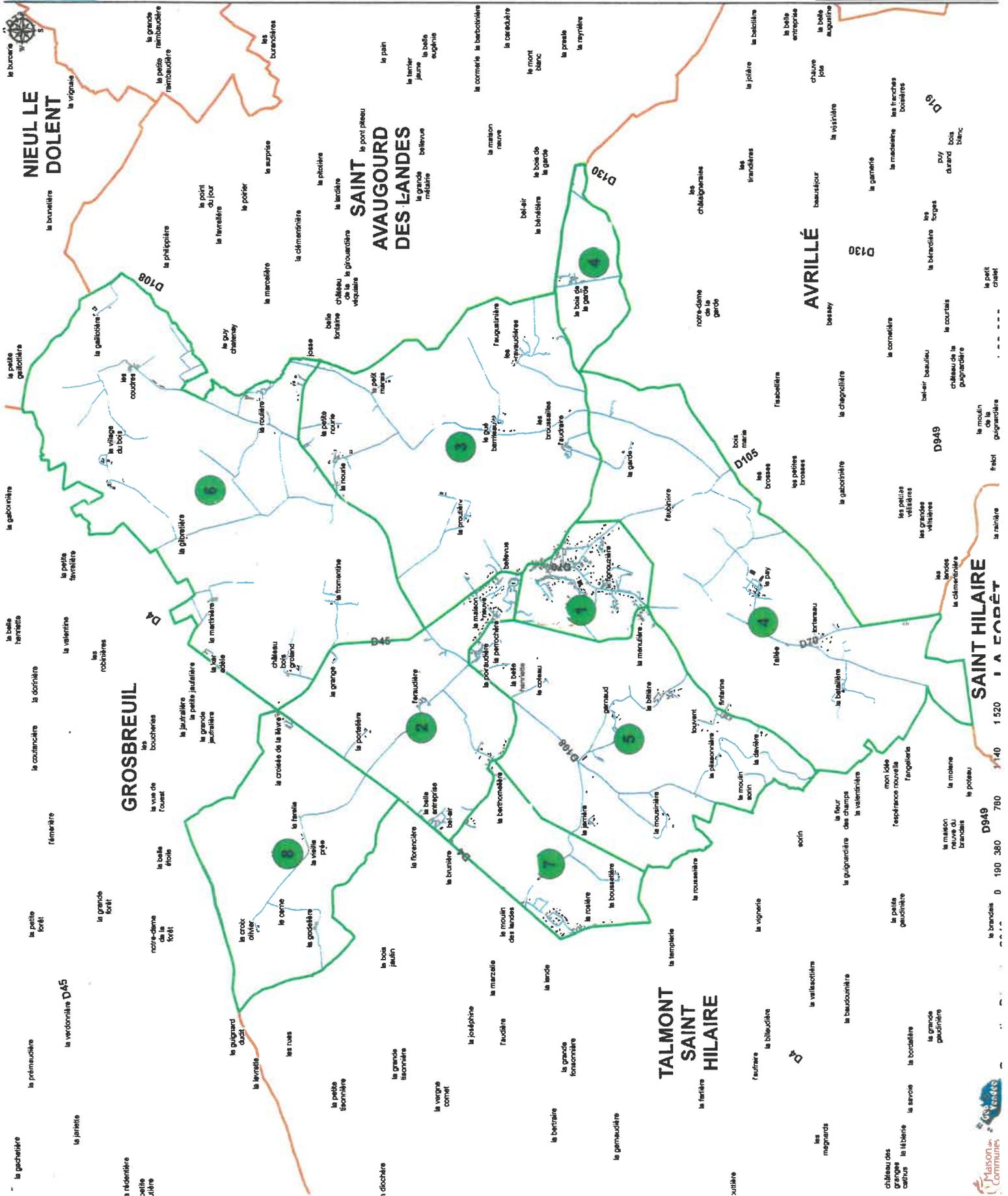
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie/Monsieur le Commissaire de Police
 - Monsieur le Président du Conseil Général
 - Monsieur le Directeur Départemental des Infrastructures Routières et Maritimes
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait àle.....

Le Maire

POIROUX : Carte d'alerte de la population



LEGENDE

- Secteur d'alerte
- Axe routier
- Limite communale

POIROUX : Cartographie des risques

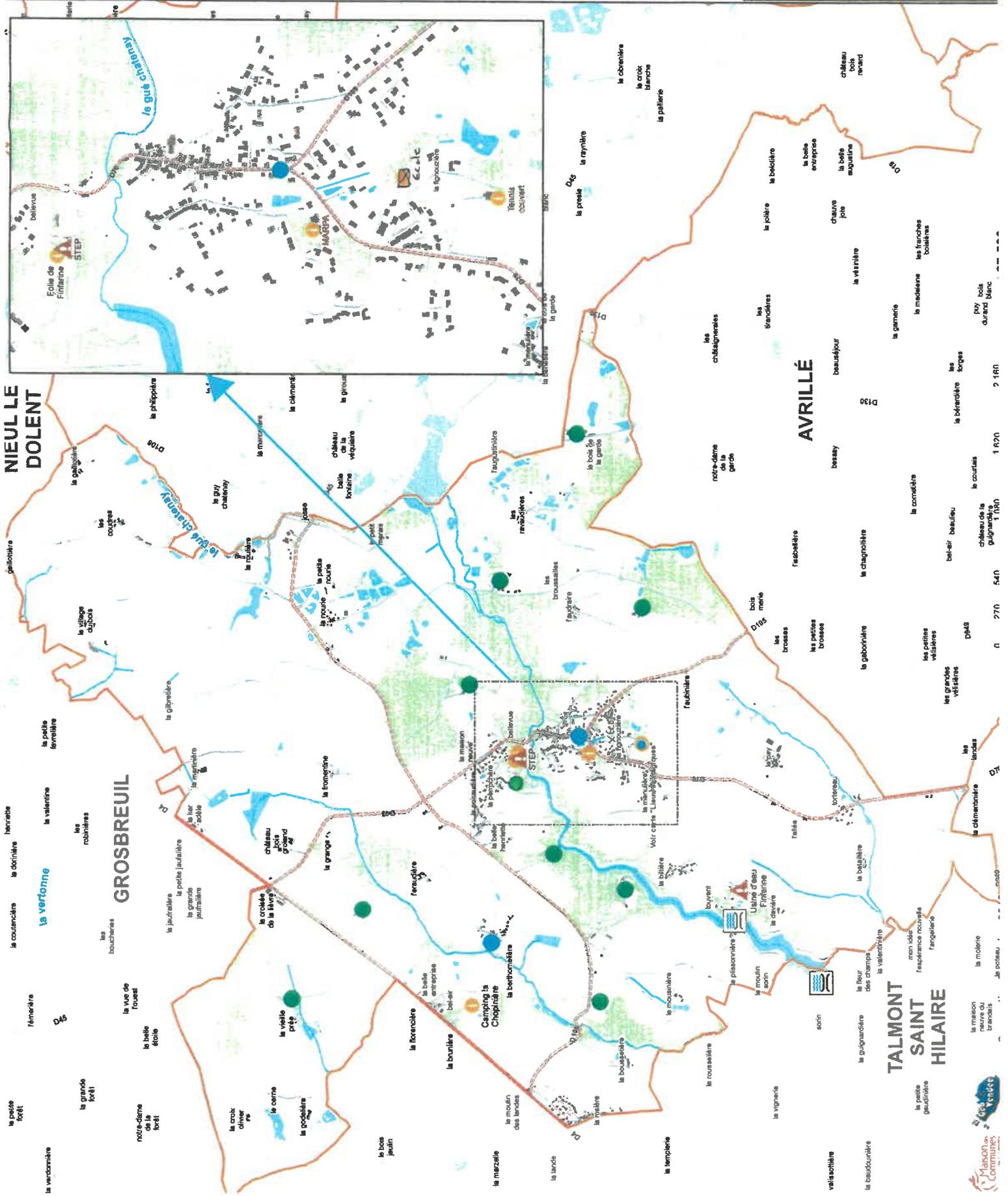
LEGENDE

ENJEUX

- Zone habitée : Feu de Forêt
- Zone habitée : inondation terrestre
- Point sensible - remarquable

RISQUES

- Transport de Matières Dangereuses
- Barrage
- Industrie



NIEUL LE DOLENT

GROSBREUIL

TALMONT SAINT HILAIRE

AVRILLÉ



POIROUX : Lieux stratégiques

LEGENDE					
	Lieu d'accueil de la population		Poste Médical Avancé (PMA)		Point sensible - remarquab
	Hébergement de la population		Chapelle ardente	1, 2	Ordre de priorité d'ouverture des lieux
	Ravitaillement de la population		Centre de Regroupement des Moyens de secours		
	Poste de Commandement Communal (PCC)		Drop Zone (Hélicoptère)		

